

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 689 379

(21) N° d'enregistrement national : 92 04159

(51) Int Cl<sup>5</sup> : A 45 F 5/08, A 44 C 1/00, 13/00, G 09 F 23/00

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 06.04.92.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 08.10.93 Bulletin 93/40.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

(71) Demandeur(s) : LOIRET Richard — FR et GORDA  
Jean-Louis — FR.

(72) Inventeur(s) : LOIRET Richard et GORDA Jean-  
Louis.

(73) Titulaire(s) :

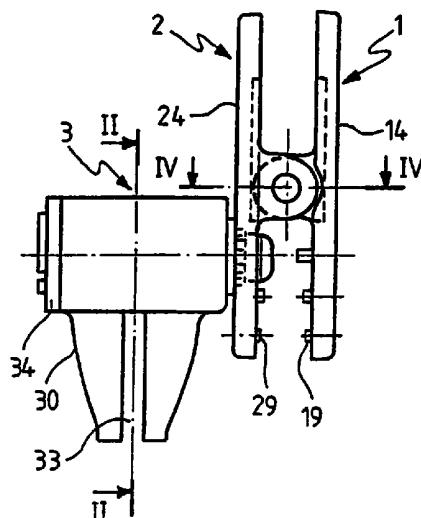
(74) Mandataire : Cabinet Claude Rodhain.

### 54 Clip porte-fleurs.

(57) L'invention concerne un clip porte-fleurs destiné à être  
fixé à un premier objet et à porter une fleur ou un bouquet.

Le clip comporte une pince ayant deux branches 1, 2  
pour pincer le premier objet, et un support 3 pour le main-  
tien de la fleur ou du bouquet; l'une des branches et le sup-  
port sont solidarisés par des moyens d'articulation verrouil-  
lables et déverrouillables et des moyens de positionnement  
relatif dans l'une de plusieurs positions possibles se dédui-  
sant les unes des autres par rotation.

Ce clip est destiné à solidariser une fleur ou un bouquet  
par exemple au revers d'un vêtement, et comporte des sur-  
faces d'affichage pour des dessins ou/et inscriptions orne-  
mentaux ou publicitaires.



"Clip porte-fleurs"

L'invention concerne un clip porte-fleurs, notamment un clip destiné à solidariser une fleur ou un petit bouquet, à un vêtement, à un verre, ou à tout autre partie d'objet de faible épaisseur.

On connaît déjà des dispositifs porte-fleurs, par exemple des mini-récipients, destinés à recevoir une fleur ou une plante de petites dimensions (brin de muguet ou de lavande par exemple), munis d'une épingle permettant leur solidarisation à un vêtement.

Ces dispositifs ont plusieurs inconvénients et notamment ils présentent un aspect utilitaire peu esthétique, ne permettent pas de sélectionner aisément le meilleur positionnement possible pour l'ornement, ils détériorent l'objet auquel ils sont solidarisés, puisqu'ils nécessitent d'y créer au moins un trou, aussi minuscule soit-il, et ils ne peuvent d'ailleurs pas être solidarisés aux objets dans lesquels réaliser un trou d'épingle est impossible.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients et concerne à cet effet un clip porte-fleurs destiné à être fixé à un premier objet et à porter une fleur ou un petit bouquet, caractérisé en ce qu'il comporte une pince ayant deux branches pour pincer entre elles une partie du premier objet, et un support pour le maintien d'une partie de la fleur ou du bouquet, et en ce que l'une des branches et le support sont solidarisés par des moyens d'articulation verrouillables et déverrouillables et des moyens de positionnement sélectif de ces deux pièces dans l'une de plusieurs positions possibles se déduisant les unes des autres par rotation.

Grâce à cette structure, le dispositif peut être réalisé sous la forme d'un clip présentant un aspect aussi ornemental que l'on peut le désirer, peut être solidarisé à et désolidarisé de tout objet sans

détérioration définitive (dans le cas d'un vêtement, un léger repassage suffit), et permet d'orienter la fleur ou le bouquet dans la position souhaitée.

5 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'une forme de réalisation donnée à titre d'exemple non limitatif et représentée sur les dessins ci-joints dans lesquels :

10 - la figure 1 est une vue extérieure d'ensemble de côté des principales pièces constituant un clip porte-fleurs selon l'invention,

- la figure 2 est une section par le plan II-II de la figure 1, de l'une des pièces visibles sur cette figure,

15 - la figure 3 est une vue de dessus de la pièce de la figure 2,

- la figure 4 est une section par le plan IV-IV de la figure 1, de l'une des pièces visibles sur cette figure,

20 - la figure 5 est une section par le plan IV-IV de la figure 1, d'une autre pièce visible sur cette figure,

- la figure 6 est une vue d'une face de la pièce de la figure 4,

25 - la figure 7 est une vue d'une face de la pièce de la figure 5,

- la figure 8 est une vue extérieure d'ensemble de face du clip porte-fleurs selon l'invention, et

30 - la figure 9 est une vue extérieure d'ensemble d'arrière du clip porte-fleurs selon l'invention.

35 Le clip porte-fleurs représenté sur les figures est destiné à recevoir une fleur ou une plante dont la tige est enfilée dans une partie prévue à cet effet, et à être solidarisé par pincement à un objet à

orner, par exemple le revers d'un vêtement, un verre, une coupe, etc.

A cet effet, il comporte une pince ayant deux branches 1, 2 sous la forme de plaquettes allongées munies chacune de deux oreilles 11, 21 d'articulation parallèles se dressant perpendiculairement à la plaquette, branches articulées l'une à l'autre autour d'un axe parallèle aux plaquettes et disposées vis-à-vis de part et d'autre de cet axe de manière à pouvoir pincer entre elles une partie de l'objet auquel elles doivent être solidarisées, et un support 3 pour la fleur, fixé à l'une des plaquettes.

Le support 3 présente ici un corps 30 de forme générale allongée approximativement de révolution, avec un logement 31 central pour 15 l'insertion de la tige de la fleur, s'étendant longitudinalement le long d'un axe central.

Ce support 3 est solidarisé à l'une des branches 2 au moyen d'un téton 32 d'articulation clipsable amoviblement et prévu sur l'une de ces deux 20 pièces, clipsé dans un trou 22 d'articulation prévu dans l'autre pièce, de telle sorte que le téton verrouillé dans le trou par le clipsage puisse en être déverrouillé ; ce téton est en proéminence dans une 25 direction perpendiculaire ou au moins orthogonale à l'axe longitudinal du support, et également perpendiculaire à la plaquette constituant la branche 2 ; le support peut être orienté par rapport à cette branche 2 de telle sorte que son axe central 30 longitudinal puisse occuper diverses positions prédéterminées en restant dans un plan parallèle à la plaquette, et peut être maintenu dans la position choisie, grâce au fait que le téton 32 est nervuré sur une partie de sa longueur et le trou 22 rainuré ; ce 35 support 3 est ainsi orientable dans un nombre prédéterminé de positions possibles se déduisant les

unes des autres par rotation relative du téton et du trou autour de leur axe d'articulation.

Plus précisément, le logement central 31 du support 3 s'étend ici d'une extrémité à l'autre de celui-ci, quoique l'on puisse prévoir des formes de réalisation dans lesquelles il ne débouche qu'à une seule extrémité pour pouvoir servir de récipient en vue de contenir une petite quantité d'eau ou une substance nutritive ; il est aussi possible de réaliser le support 3 sous la forme d'une bouteille en miniature, par exemple une bouteille de jus de fruit, de soda, etc., conférant au clip porte-fleurs selon l'invention, un caractère directement publicitaire ; cependant, dans la forme de réalisation représentée, le logement 31 débouche aux deux extrémités, et si l'on désire utiliser le support comme récipient, il suffit d'y adapter un fond amovible par exemple clipsable, prévu à cet effet. Pour faciliter le maintien en place de la fleur ou de la plante, il est prévu que le support 3 comprenne au moins une partie dans laquelle sa paroi est de faible épaisseur et discontinue sur son pourtour de manière à être déformable élastiquement ; ainsi, le corps 30 du support est constitué d'un partie supérieure intérieurement approximativement cylindrique à section transversale droite circulaire, avec une paroi relativement épaisse, et d'une partie inférieure dont le diamètre diminue en allant vers le bas, de paroi latérale plus mince et munie de quatre fentes 33 perpendiculaires la traversant radialement ; il est également possible de prévoir que l'une des fentes 33 se prolonge jusqu'en haut du support, ce qui permet de disposer la tige de la fleur dans le support 3 soit en l'y enfilant par le haut, soit en la glissant latéralement (radialement) par cette fente en direction de l'axe, ce qui est particulièrement avantageux dans

le cas d'une fleur comportant des feuilles, lesquelles seraient abimées par une insertion par enfilement.

Le corps 30 du support présentant une forme extérieure de révolution est également muni ici d'une 5 part du téton 32 en proéminence radialement à sa partie supérieure, et d'autre part, diamétralement opposée au téton, d'une surface d'affichage 34 approximativement plane, adaptée à recevoir un motif et/ou une inscription publicitaire ou ornementale, cette 10 inscription pouvant être en creux, en relief (cf. figures 1 et 3), ou "à plat" (figure 8) ; la surface d'affichage 34 est reliée à la paroi entourant le logement 31, au moyen de congés.

Le téton 32 d'articulation clipsable et verrouillable amoviblement présente, à proximité de son extrémité libre, une région renflée latéralement 35 reliée à une région de plus faible section par un épaulement 36, munie d'un chanfrein d'extrémité 37, de manière à faciliter son introduction dans le trou 22 de 20 la branche 2 dans laquelle il est logé. Il comporte une fente 38 longitudinale le divisant en deux parties dont la flexibilité permet le clipsage dans le trou 22 d'articulation, lequel présente un contour de dimensions légèrement inférieures à celles du contour 25 de la section du téton 32 lorsque celui-ci n'est soumis à aucune contrainte ; il est raccordé au corps du support par une embase 39 dont la distance à l'épaulement est légèrement supérieure à l'épaisseur de la plaquette comportant le trou d'articulation et de 30 clipsage ; le pourtour du téton comporte, depuis l'embase 39, des nervures 40 de maintien en position s'étendant sur une partie de sa longueur (quelques millimètres) ; ces nervures 40, ici au nombre de six et 35 réparties à 60 degrés à la circonférence du téton, sont destinées à se loger dans des rainures 23 correspondantes, également au nombre de six, réalisées

dans le pourtour du trou 22 de la branche dans laquelle le téton est logé, sur au moins une partie de l'épaisseur de celle-ci.

5        Comme on l'a vu, les branches 1, 2 de la pince sont des plaquettes allongées, présentant quelques creux et protubérances qui seront décrits plus loin, dont les oreilles 11, 21 déjà mentionnées, plaquettes présentant une épaisseur générale de quelques millimètres au maximum.

10      Ces plaquettes 1, 2 ont une forme inscriptible dans un rectangle, avec deux grands côtés parallèles ; l'une des extrémités de chaque plaquette présente une forme en demi-cercle, tandis que l'extrémité opposée est constituée d'un segment de droite raccordé aux grands côtés par un quart de cercle, la plaquette présentant un axe de symétrie longitudinal ; sur l'une de ses faces, de préférence sa face opposée à celle sur laquelle se dressent les oreilles 11, 21, chaque plaquette comporte une surface 14, 24 adaptée à recevoir un dessin et/ou une inscription publicitaire ou ornementale en creux, en relief ou à plat ; cette surface d'affichage peut être elle-même en creux ou en relief, et, dans le cas présent, la branche 2 portant le support 3 présente justement sur sa face en regard du support, une telle surface d'affichage 24, tandis que l'autre branche comporte une surface 14 portant un simple dessin.

15      Les deux oreilles 11, 21 de chaque branche 1, 2 sont munies de faces en regard parallèles et de faces opposées également parallèles ; les faces en regard, des oreilles 21 de l'une des branches (ici celle portant le support), présentent un écartement légèrement supérieur à celui des faces opposées des oreilles 11 de l'autre branche, de telle sorte que les 20     oreilles 11 de cette autre branche puissent être insérées entre elles. L'articulation proprement dite

est constituée par un trou cylindrique 25 formant palier, réalisé dans chaque oreille extérieure 21, présentant un axe central perpendiculaire aux faces de ces oreilles extérieures, et par un tourillon 15 saillant de chaque oreille intérieure 11 à l'opposé de l'autre oreille intérieure, logé dans le trou 25 de l'oreille extérieure voisine. Afin de permettre un montage aisément des tourillons 15 dans les paliers 25 en ne sollicitant pas trop l'élasticité des oreilles 11, 21, ces oreilles extérieures 21 comportent, dans leurs faces en regard respectives, un biseau 26 d'introduction, et les tourillons 15 comportent également une face d'extrémité en biseau 16 ; les branches 1, 2 étant très rapprochées, et de manière à permettre leur pivotement relatif sans obstacle, les oreilles 11, 21 présentent une extrémité libre en demi-cercle ; pour pouvoir encore réduire l'écartement des branches 1, 2, les faces de celles-ci qui se font vis-à-vis présentent des évidements 17, 27 en regard des oreilles de la branche opposée, évidements dégageant, dans les faces correspondantes, des espaces dans lesquels peuvent pénétrer les extrémités libres de ces oreilles ; les mêmes faces comportent également un évidement rectangulaire 18, 28 de quelques millimètres de large, s'étendant le long de l'axe longitudinal de la branche considérée, depuis l'espace compris entre les oreilles jusqu'à proximité de l'extrémité en demi-cercle de cette branche, recevant un organe élastique inséré entre les branches de la pince, non représenté sur les dessins, qui constraint l'une contre l'autre, en l'absence d'effort extérieur exercé sur les branches 1, 2, les extrémités des plaquettes comportant une partie rectiligne ; dans l'espace compris entre les oreilles 11, 21 et cette extrémité comportant une partie rectiligne, les mêmes faces comportent des nervures 19, 29 parallèles et équidistantes pour chaque branche,

s'étendant parallèlement à l'axe d'articulation, les nervures d'une branche étant en regard de celles de l'autre ; sur la branche 2 dans laquelle est réalisé le trou 22 pour le téton 32, la nervure 29 la plus proche de l'axe d'articulation est divisée en deux parties de part et d'autre de ce trou, et la nervure 19 en regard sur l'autre branche 1 est également en deux parties ; les nervures en regard sur les deux branches sont de même épaisseur, mais l'épaisseur des nervures 19, 29 est différente d'une nervure à l'autre de la même branche, cette épaisseur diminuant lorsque l'on s'éloigne de l'axe d'articulation.

Le montage de ce clip porte-fleurs est simple puisqu'il suffit de clipser le téton 32 du support 3 dans le trou correspondant 22 de la branche 2 prévu à cet effet, et de clipser les tourillons 15 de l'autre branche 1 dans les paliers 25 de la première avec insertion de l'organe élastique ; la pince peut être solidarisée à tout objet à la manière d'une pince à linge, par pivotement des branches 1, 2 autour de leur articulation, et la tige de la fleur ou du bouquet est insérée dans son logement 31 par enfilement ou par le côté dans les formes de réalisation prévues à cet effet, ce qui permet l'insertion des fleurs présentant des feuilles sans détérioration de ces dernières.

Les surfaces d'affichage 14, 24, 34 permettent au clip porte-fleurs selon l'invention de servir de support de publicité pour n'importe quelle personne physique ou morale, ou organisme, à la manière des insignes ou épingle utilisées à l'heure actuelle.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation ci-dessus décrite et représentée, et on pourra en prévoir d'autres formes sans sortir de son cadre ; on pourra par exemple prévoir que les moyens d'articulation de la branche et du support comportent une rotule permettant une

orientation dans plusieurs plans, ou encore que le support soit constitué par un simple anneau ou par une seconde pince similaire à la première, le maintien de la fleur ou du bouquet étant dans ce dernier cas assuré 5 par pincement.

REVENDICATIONS

1 - Clip porte-fleurs destiné à être fixé à un premier objet et à porter une fleur ou un petit bouquet, caractérisé en ce qu'il comporte une pince ayant deux branches (1, 2) pour pincer entre elles une partie du premier objet, et un support (3) pour le maintien d'une partie de la fleur ou du bouquet, et en ce que l'une des branches et le support sont solidarisés par des moyens d'articulation verrouillables et déverrouillables (22, 32) et des moyens de positionnement sélectif (23, 40) de ces deux pièces (2, 3) dans l'une de plusieurs positions possibles se déduisant les unes des autres par rotation.

15 2 - Clip porte-fleurs selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'une des branches (1, 2) comporte au moins une surface d'affichage (14, 24) adaptée à recevoir des dessins et inscriptions.

20 3 - Clip porte-fleurs selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (3) comporte au moins une surface d'affichage (34) adaptée à recevoir des dessins et inscriptions.

25 4 - Clip porte-fleurs selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux branches (1, 2) sont articulées l'une à l'autre autour d'un premier axe, et les moyens d'articulation verrouillables et déverrouillables (22, 32) de l'une des branches et du support sont un trou (22) dans l'une de ces deux pièces et un téton (32) clipsable amoviblement dans le trou (22), dont est muni l'autre pièce, articulés autour d'un deuxième axe orthogonal au premier.

30 35 5 - Clip porte-fleurs selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (3) a une forme allongée et est muni d'un logement intérieur (31) s'étendant longitudinalement et débouchant à au moins

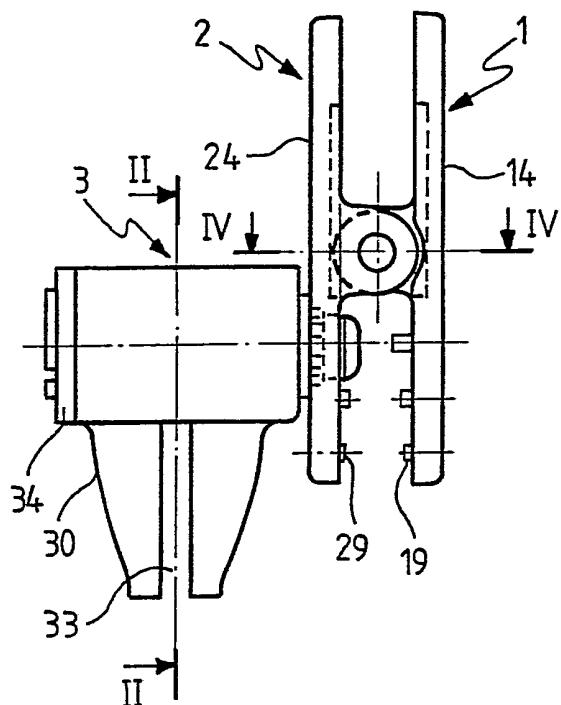
une extrémité du support, pour le maintien de la fleur ou du bouquet.

6 - Clip porte-fleurs selon la revendication 5, caractérisé en ce que le logement (31) est délimité par une paroi latérale comportant au moins une fente (33) la traversant radialement et s'étendant sur au moins une partie de la longueur du support (3).

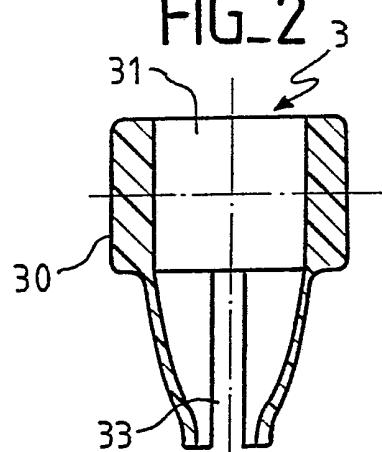
7 - Clip porte-fleurs selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (3) est muni d'un logement intérieur (31) présentant des sections transversales droites circulaires, et d'une paroi comportant quatre fentes (33) perpendiculaires.

1/2

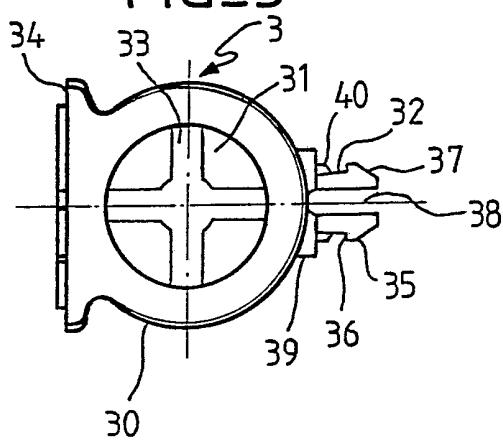
FIG\_1



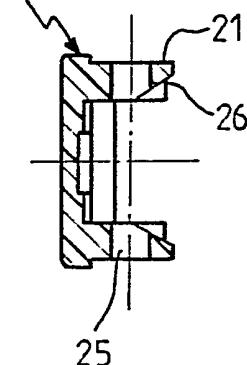
FIG\_2



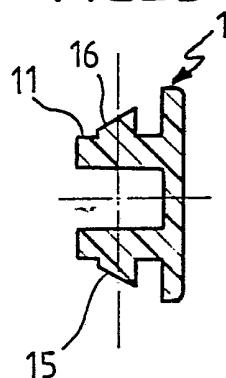
FIG\_3

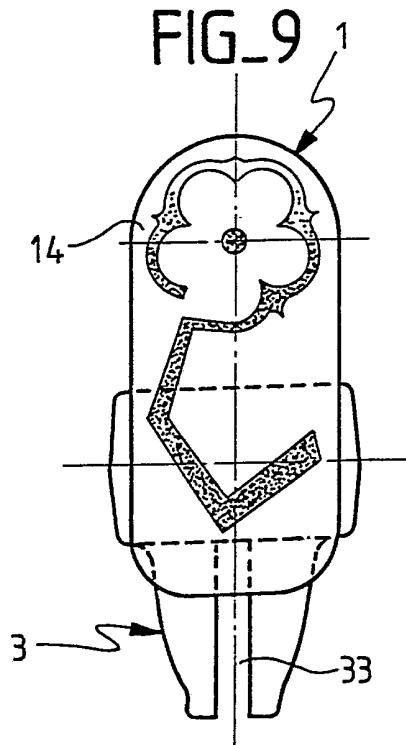
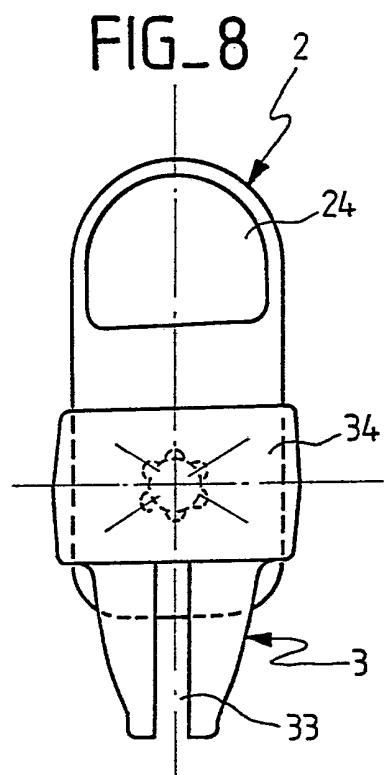
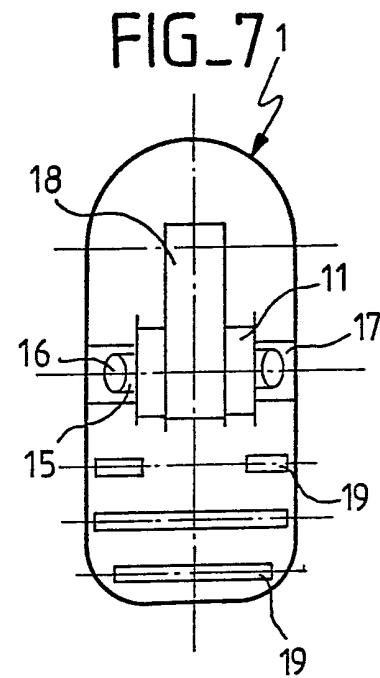
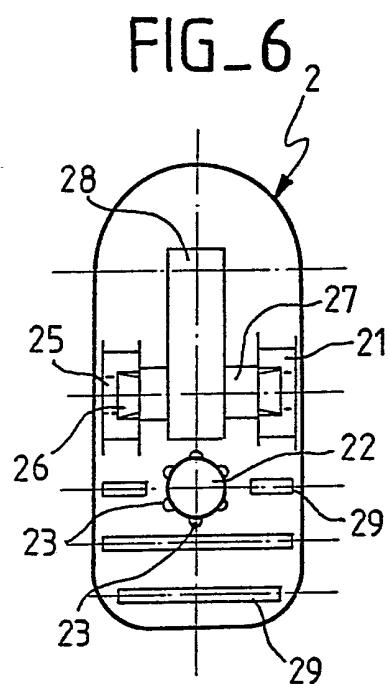


FIG\_4



FIG\_5





INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
nationalFR 9204159  
FA 469689

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US-A-1 987 071 (LUFT) * le document en entier * ---	1
A	CH-A-190 379 (STOCKLY) * le document en entier * ---	2
A	GB-A-M17931 (BULEY) & GB-A-17931 A.D. 1912 * page 3, ligne 1 - ligne 48; figures 1-9 * ---	1
A	GB-A-N174 (MAUGHAN) & GB-A-174 A.D. 1913 * le document en entier * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A45F A47G A44C
1		
Date d'achèvement de la recherche 04 DECEMBRE 1992		Examinateur RIEGEL R.E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant